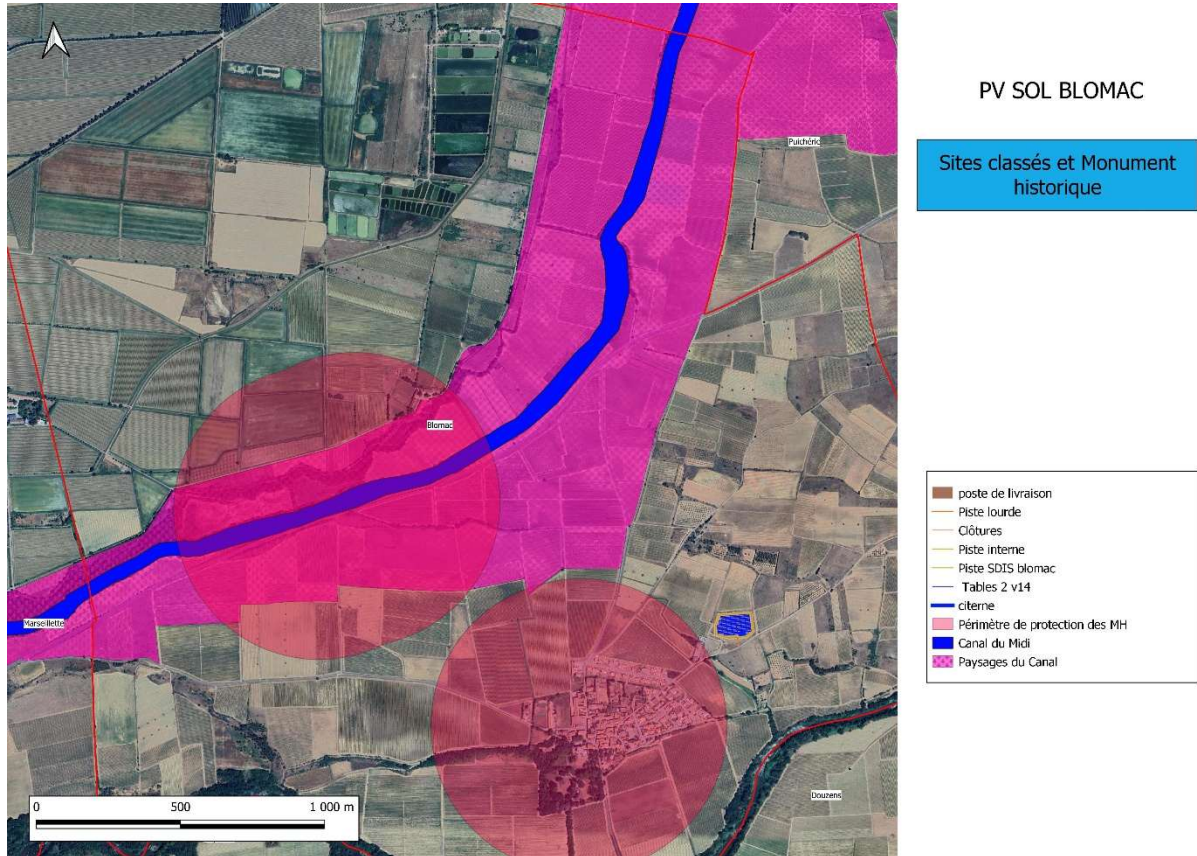


Annexe 7 – Dossier explicatif complémentaire

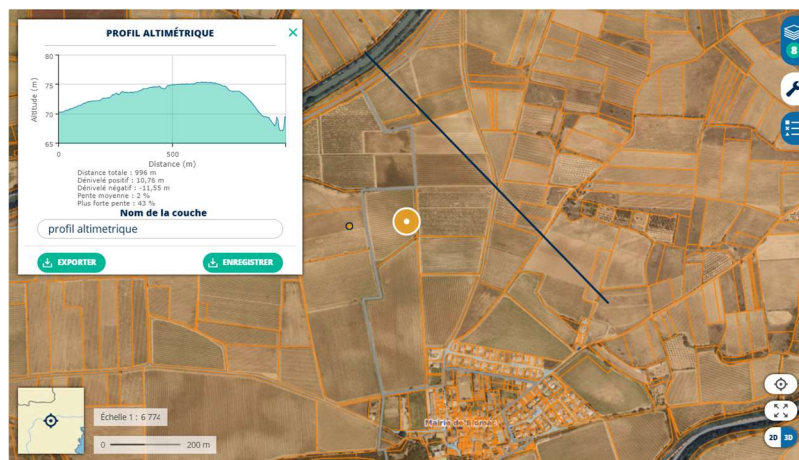
Enjeux paysagers et patrimoniaux

La carte suivante montre les enjeux paysagers et patrimoniaux présents sur le village de Blomac :



1- Le projet vis-à-vis du Canal du Midi

Le projet se situe à environ 950 mètres du Canal du Midi. Mais, du fait de la topographie telle que décrite par le profil altimétrique suivant, ce dernier ne se voit pas depuis le village, ni depuis le site. De même que le village et le site du projet ne se voient pas depuis le Canal du Midi.



Profil altimétrique entre le Canal du Midi et le projet

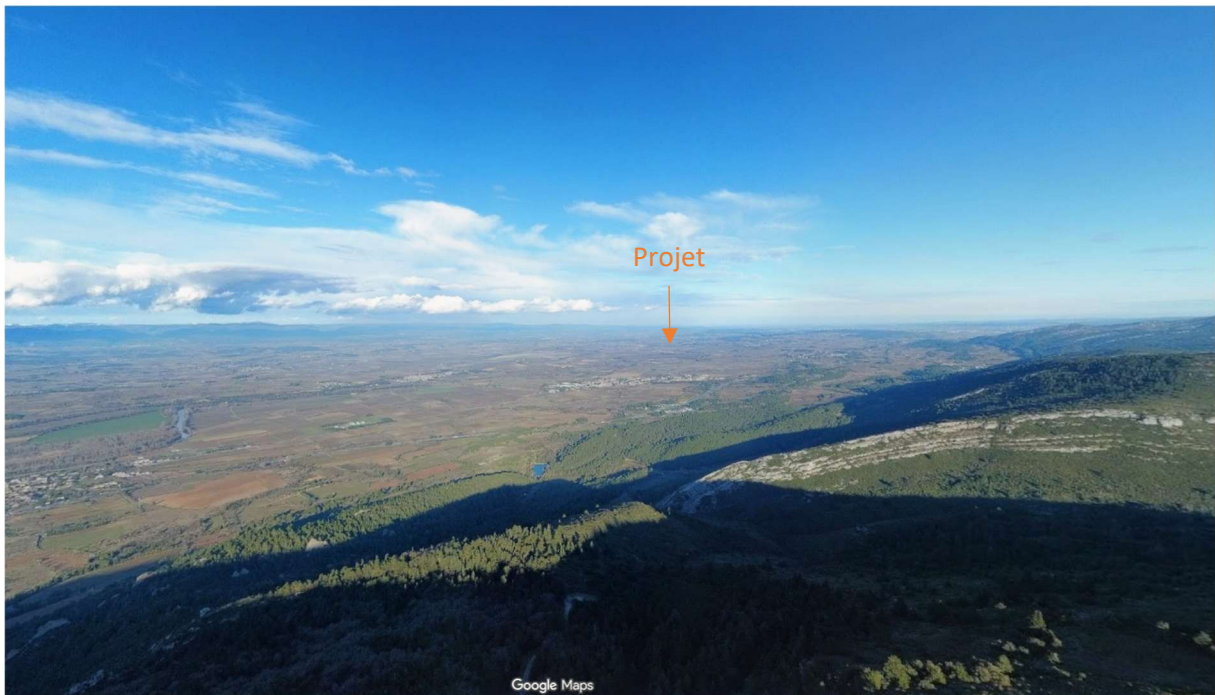
Concernant les covisibilités indirectes, une analyse poussée montre que les seuls points de vue où le Canal du Midi et le projet seraient éventuellement perceptibles se situeraient depuis le village de Comigne et sur la Montagne de l'Alaric.

Depuis Comigne, comme le montre la photo suivante, compte tenu de la distance d'environ 4 kms, on distingue à peine le château d'eau et quelques maisons du village de Blomac. Le Canal du Midi est très difficilement perceptible, la rangée d'arbres qui le caractérise étant noyée dans le reste de la végétation existante (ripisylve de l'Aude et autres boisements naturels, haies, plantations d'arbres, vignes...). Depuis ce point de vue, aucune covisibilité ne sera possible entre le projet et la Canal du Midi compte tenu de la distance, des micro-reliefs présents et de la végétation existante.



Vue depuis le village de Comigne - source Google Maps

Depuis la Montagne de l'Alaric, et surtout depuis ses hauteurs qui peuvent offrir une vue panoramique sur le Minervois, la plaine de l'Aude sillonnée par le Canal du Midi, et la Montagne Noire en arrière-plan, le projet se situe à une distance supérieure à 6 km.



Vue depuis les hauteurs de l'Alaric - source Google Maps

A cette distance, le projet, faisant moins d'un hectare, va se fondre dans le paysage en s'apparentant à une tâche sombre assimilable à un boisement. Depuis la Montagne d'Alaric, le projet sera quasi-imperceptible. **En conclusion, l'analyse des perceptions possibles du Canal du Midi et du projet en même temps montre qu'elles sont peu nombreuses à des distances importantes (4km au minimum). A ces distances, le projet aura un impact très faible, voire négligeable vis-à-vis du Canal du Midi.**

2 - Le projet vis-à-vis du site classé des paysages du Canal

Le projet se situe à 370 m du site classé des paysages du Canal.



Vue depuis le site classé des Paysages du Canal (point de vue 5) - source Google Maps

La carte de la page 8 permet de situer la prise de vue dans le paysage. Depuis ce point de vue qui est le plus proche du projet, la végétation existante (vignes, haies, arbres isolés, bosquets) est un écran qui va permettre de limiter la visibilité du projet. **Les aménagements paysagers prévus autour de la centrale permettront de densifier cette végétation existante et de camoufler la centrale depuis ce**

point de vue et tout autre point de vue depuis le site classé des Paysages du Canal. L'analyse des covisibilités exposée précédemment pour le Canal du Midi vaut également pour le site classé des Paysages du Canal.

3- Le projet vis-à-vis de l'Eglise Saint-Etienne de Blomac

Une analyse des covisibilités sur le terrain montre que le projet sera très peu visible depuis le nord (voir photographie 5) et que le projet ne se situe pas dans le même plan visuel que le village et son église. De même, aucun point de vue sur le projet n'est possible depuis l'ouest du village, celui-ci se situant en arrière-plan des habitations et étant masqué par la végétation existante.



Vue du village depuis l'ouest (Route de Marseillette) - source Google Maps

Depuis le sud, et l'entrée du village depuis la route de Douzens, le site ne sera pas non plus visible, masqué par les habitations du lotissement des Gravieres et la végétation existante.



Vue du village depuis le sud (Route de Douzens) - source Google Maps

Au final, le seul point de vue qui pourrait présenter une covisibilité avérée entre l'église Saint-Etienne et le projet se situe sur la voie communale n°4 dit de Blomac à Puichéric, dans le sens Puichéric > Blomac. Il s'agit d'une entrée de village très secondaire par rapport aux autres (la RD depuis Marseillette, la RD depuis Puichéric et la RD depuis Douzens). Pour autant, une attention toute particulière a été prise pour faire en sorte que l'arrivée de la centrale solaire ne vienne pas perturber la découverte du village depuis cette voie communale.

A l'approche du site (à environ 40 m), tel que décrit par la photographie 1 ci-dessous (voir carte de localisation des points de vue à la page 8), on devine le village, le toit du château au centre, à gauche le lotissement dit des Gravières, à droite le lotissement plus récent du Rec de Lauzerde avec le cimetière devant. La parcelle du projet se situe quant à elle devant le cimetière. De ce point de vue, nous ne pouvons voir que le sud de la parcelle, le nord de celle-ci étant cachée par la parcelle à droite plantée de vigne et légèrement remontée par rapport à la route. A noter que la végétation existante au centre de la photo empêche toute vue de l'église qui se situe derrière.



Prise de vue 1

Le parti pris d'aménagement du projet est de le concentrer dans la partie nord de la parcelle afin d'en réduire la visibilité à l'arrivée dans le village.

La photographie 2 suivante (en format panoramique) décrit le paysage une fois cette vigne dépassée. On se situe alors au niveau de la parcelle du projet avec toujours au centre le village et, à l'extrême droite de ce cliché, le château d'eau sur son promontoire. Là encore, l'église Saint-Etienne est complètement cachée par la végétation du premier plan.



Prise de vue 2

Du fait de la configuration des lieux, de la végétation et des habitations qui dissimulent l'église, le projet représentera un enjeu de covisibilité très faible avec l'église Saint-Etienne de Blomac. Pour autant, la relative proximité du projet des premières habitations (de l'ordre de 200 mètres) et la volonté de l'équipe municipale de maintenir un environnement rural à ces lieux nécessitent un traitement paysager spécifique qui se matérialisera par le maintien, le renforcement et l'ajout d'une haie paysagère autour de la centrale, composée d'essences compatibles avec les lieux, à laquelle seront ajoutés, sur ses flancs ouest et sud, des arbres (probablement des fruitiers) pour densifier encore plus les masques visuels.

4- Prises de vue supplémentaires

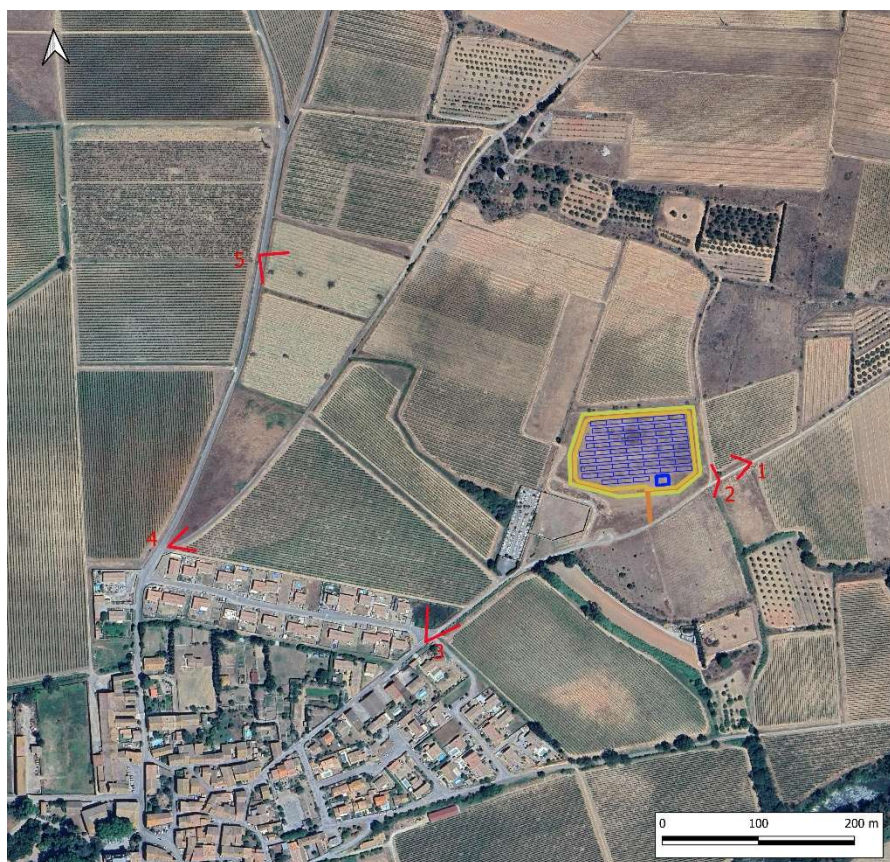
Deux prises de vue supplémentaires permettent de compléter l'analyse de la perception du futur projet dans son environnement paysager :



Prise de vue 3



Prise de vue 4



PV SOL BLOMAC

Carte des points de vue

- poste de livraison
- Piste lourde
- Clôtures
- Piste interne
- Piste SDIS blomac
- Tables 2 v14
- citerne

Carte de localisation des prises de vue 1 à 5